

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

au Centre d'Examens Médico-Psychiques
et d'Orientation Professionnelle
des Mineurs délinquants de Lille

PAR

M. Raymond LALLAU

Directeur

de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle de Lille
et de l'Office Départemental d'Orientation Professionnelle du Nord

PRÉFACE

DE

M. le Professeur LECLERCO

Directeur de l'Institut de Médecine Légale et Sociale de Lille
Président de la Société de Médecine Légale de France

Publications de l'Office Départemental
d'Orientation Professionnelle du Nord

LILLE 1938

HOMAGE

17/88 F8F6A

PRÉFACE



Lorsqu'on se penche sur la délinquance juvénile qui malheureusement revêt depuis une vingtaine d'années une fréquence toujours accrue, on est très vite convaincu qu'un effort important et méthodique doit être entrepris si l'on veut enrayer le développement de cette plaie sociale.

Il convient tout d'abord d'étudier minutieusement les conditions dans lesquelles naît et se développe cette délinquance et analyser ses origines, afin d'en mieux combattre les causes. Il importe ensuite de dégager les mesures qui permettront de redresser ces jeunes sujets, de les rééduquer au point de vue moral, de les réadapter aux conditions normales de la vie et de les reclasser dans la société.

Les pouvoirs publics, bien qu'ils se soient émus de l'état actuel de cette jeunesse, n'ont pas encore pris en France les mesures générales qui s'imposent. Ils laissent à l'initiative privée le soin de combler cette lacune. C'est pourquoi il a été créé en 1930 à l'Institut de Médecine Légale et Sociale de Lille, en accord avec le Parquet Général de Douai et avec le Parquet de Lille, un « Centre d'examens médico-psychiques et d'orientation professionnelle des mineurs délinquants ».

L'apprentissage d'un métier présente, parmi les mesures qu'il convient d'appliquer, un intérêt essentiel, car il permettra à ces jeunes gens et à ces jeunes filles d'occuper des situations rémunératrices, susceptibles de subvenir à leurs besoins. Il contribuera, de plus, à leur donner le goût du travail et à les écarter des tentations diverses auxquelles ils ont déjà succombé et qui les ont conduits devant les Tribunaux.

Mais ce but ne serait pas atteint si on leur imposait un travail quelconque, choisi au hasard des caprices et des circonstances. Pour obtenir un heureux résultat, il faut de toute évidence diriger ces sujets vers des occupations qui répondent à leurs aptitudes physiques et intellectuelles et qui ne soient pas susceptibles d'entraîner une altération de leur organisme le plus souvent déficient.

Les chiffres qu'apporte M. Lallau et qu'il emprunte aux constatations du Professeur agrégé Muller et du Docteur Vullien sont terriblement éloquents. Ils montrent que la plupart des délinquants sont en réalité victimes de leur état pathologique, de leur hérédité et du milieu dans lequel ils vivent. Il ne faut pas aggraver par un travail inconsidéré les tares qu'ils présentent.

Le rôle du Conseiller d'Orientation Professionnelle, déjà très important pour les adultes normaux, présente donc un intérêt capital pour les délinquants.

Il apparaît ainsi que tout examen médico-psychique doit être complété par un examen psycho-technique en vue de l'orientation professionnelle.

Depuis quatre ans, Monsieur Raymond Lallau a bien voulu apporter au Centre médico-psychique de Lille, avec une compétence, un désintéressement et un dévouement auxquels il me plaît de rendre ici hommage, une collaboration éclairée et efficace.

Il expose dans ce petit ouvrage le problème qui s'est posé à lui. Il indique comment il l'a résolu en s'appuyant sur ses connaissances techniques. Il trace, de la sorte, la voie nouvelle dans laquelle il est indispensable de s'engager. Il m'est agréable, en reconnaissance des services qu'il rend ainsi aux jeunes délinquants et à la société, de présenter ce fascicule qui est à la fois une expérience, une leçon et un acte.

Professeur J. LECLERCQ.

— o —

GÉNÉRALITÉS

On a dit qu'à l'origine de la délinquance de l'adulte se trouve bien souvent la délinquance de l'enfant. Fréquemment, certains coupables ont en effet dans leurs antécédents un passé criminel ou délictuel quelquefois très appréciable.

Le problème de la délinquance infantine ou juvénile constitue donc à l'heure actuelle un des grands problèmes de criminalistique.

Un des premiers pays qui se sont occupés de ce problème, c'est la France qui, dans ce domaine, vient après la Belgique où a été réalisée une œuvre considérable qui reste un modèle de lutte contre cette délinquance.

C'est la Loi du 21 juillet 1912, modifiée par celle du 22 février 1931 et les décrets de 1935, qui a décidé du régime à appliquer aux enfants de justice.

Il n'est pas dans notre intention d'examiner ces textes; nous nous contenterons de souligner que la loi autorise le magistrat à recourir à un examen médical. D'autre part, le décret du 15 janvier 1929 prévoit la création de centres d'examens et de triage qui ont pour mission de procéder aux examens et enquêtes destinés à aider le magistrat instructeur à découvrir les causes de la délinquance juvénile.

Et c'est ainsi que fut créé à Lille le Centre d'examens médico-psychiques des mineurs délinquants.

Par la suite, M. le Garde des Sceaux adressait la circulaire du 26 mars 1931 :

A Monsieur le Procureur Général

près la Cour d'Appel de.....

Mon attention a été appelée sur l'intérêt qui s'attache à ce que les aptitudes des mineurs délinquants soient examinées par des Offices d'Orientation Professionnelle.

Je vous transmets, sous ce pli, une note qui indique dans quelles conditions une collaboration utile pourrait s'établir entre ces organismes et l'autorité judiciaire, dans l'intérêt du reclassement social des jeunes délinquants.

Je vous prie de bien vouloir communiquer à vos substituts et à MM. les Juges d'instruction, particulièrement à ceux qui sont spécialisés dans les affaires concernant les mineurs délinquants, les suggestions contenues dans cette note, en leur recommandant de s'en inspirer dans la plus large mesure possible.

Par autorisation.

Le Directeur des Affaires criminelles et des grâces,

G. RATEAU.

ANNEXE

Note

Dans la plupart des villes importantes existe un « Office d'Orientation Professionnelle » ayant pour but de déterminer, au moyen d'enquêtes approfondies, les aptitudes des enfants, afin de les orienter vers le métier dont l'exercice convient plus spécialement à leur tempérament.

Ces organismes pourraient être utilisés par les magistrats instructeurs à l'occasion des poursuites exercées contre les mineurs.

La collaboration de la Justice et des Offices d'Orientation Professionnelle pourrait être instituée de la façon suivante :

Le Bureau d'orientation établirait des questionnaires du genre des fiches médicales. Ce questionnaire serait rempli par le juge d'instruction au moyen de données de son information et envoyé au Bureau d'Orientation. Ce dernier n'aurait plus qu'à procéder à l'examen du sujet lui-même et à envoyer ses conclusions qui constitueraient la fiche d'orientation professionnelle du mineur. Cette fiche serait établie en double, un exemplaire restant au dossier, l'autre suivant l'enfant, après le jugement.

« Ainsi, dans l'intérêt des jeunes délinquants qui, d'après le vœu du législateur, doivent être l'objet de mesures d'éducation et de reclassement social bien plutôt que de répression, des indications précieuses seraient

fournies, d'une part, au tribunal qui y trouverait un nouvel élément pour apprécier vers quel établissement (agricole ou industriel) il conviendrait de diriger le mineur; d'autre part, aux personnes mêmes auxquelles ce dernier viendrait à être confié.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique, duquel dépendent les Offices d'Orientation Professionnelle, a donné des instructions à ses Services pour qu'ils collaborent, dans le sens indiqué par le présent exposé, avec l'autorité judiciaire ».

C'est à la suite de cette circulaire ministérielle que le Centre de triage de Lille est devenu le « Centre d'examens médico-psychiques et d'orientation professionnelle des mineurs délinquants de Lille », et le but de cette modeste étude est uniquement de montrer l'organisation de l'orientation professionnelle à l'intérieur de ce Centre.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Méthode de travail

Lorsque le délinquant arrive au Service d'Orientation Professionnelle, il est précédé de son dossier qui comprend tout d'abord une enquête sociale, puis une fiche médicale et une fiche de l'examen mental.

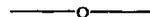
Les tableaux des pages suivantes représentent le modèle de ces fiches : N° 1, dossier et enquête sociale; N° 2, fiche médicale, qui est remplie par M. le professeur agrégé Muller, sous-directeur de l'Institut de Médecine Légale et Sociale; N° 3, fiche de l'examen mental, remplie par M. le docteur Vullien, médecin-chef à la Clinique d'Esquermes.

Dans leurs rapports avec l'orientation professionnelle, ces deux médecins jouent leur rôle de contre-indicateurs.

Après avoir pris connaissance du dossier et des fiches, l'orienteur commence l'entretien avec le sujet. La fiche reprise plus loin au tableau N° 4 est remplie par ses soins comme résumé de cette conversation.

Il ne manque plus, pour que l'orienteur puisse interpréter sainement tous les éléments du problème vivant posé devant lui, que les indications de l'examen psycho-technique qui s'opère d'après la fiche faisant l'objet du tableau N° 5.

Notre but est avant tout de préciser notre méthode de travail. Aussi nous nous permettrons de revenir en détail sur cet examen psycho-technique.



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

DIRECTION
de
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

3^e BUREAU
11, rue Cambacérès, Paris (8^e)

Institut de Médecine légale
et de Médecine sociale de Lille.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET
du 15 janvier 1929

DÉCISION
du 28 octobre 1931

CENTRE D'EXAMENS MÉDICO-PSYCHIQUE

ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

DES MINEURS DELINQUANTS

NOTICE

sur le jeune âgé de
examiné le inculpé de

IDENTITÉ - NATURE DU DÉLIT

- 1° Prénoms :
- 2° Date et lieu de naissance :
- 3° Religion :
- 4° Date de l'arrêt ou du jugement
Désignation de la Cour ou du
Tribunal qui l'a prononcé
- 5° Dispositif du jugement ou de l'arrêt:
- 6° Dans quelle prison le mineur a-t-il
été ?
- 7° Exposé succinct des faits qui ont
motivés les poursuites :
- 8° L'enfant avait-il des complices ?
- 9° Peut-on supposer qu'il ait été excité
au crime ou au délit par d'autres
personnes ?

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

(Délits antérieurs, décisions intervenues).

ENQUÊTE SOCIALE

(Origine de l'enfant : milieu familial, milieu physique, milieu moral, milieu religieux, milieu scolaire, milieu professionnel, sa conduite depuis son arrestation).

ENQUÊTE MÉDICALE

ANTÉCÉDENTS HÉRÉDITAIRES

Grands-parents, parents, âge et alcoolisme des géniteurs).

Frères et sœurs :

Autres parents :

ANTÉCÉDENTS PERSONNELS

1° Né à terme ou non, alimentation dans le premier âge, privations en bas âge, administration de boissons alcooliques, début de la marche, début de la parole. S'est-on aperçu que l'enfant n'était pas normal ? à quel âge ? Date de l'apparition des règles, leurs régularité.

2° Maladie du 1^{er} âge, ictère, rougeurs, diarrhée du 1^{er} âge, convulsions, maladies infectieuses, rougeole, coqueluche, scarlatine, typhoïde, diphtérie.

3° L'enfant a-t-il été vacciné. Contre quelles maladies ?

EXAMEN MÉDICAL

Poids

Taille

Périmètre thoracique

Inspiration.
Expiration.

Anomalies de croissance. Signes physiques de dégénérescence.

Cœur. Poumons.

Peau. Organes génitaux.

Autres organes.

Biologiques :

Bactériologiques :

Bordet-Wassermann :

Hecht :

Vernes (Syphilis) :

des Urines :

Examens ..

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

EXAMEN MENTAL

(Docteur)

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

EXAMENS SPÉCIAUX

**CENTRE D'EXAMENS MÉDICO-PSYCHIQUES et d'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE des MINEURS DÉLINQUANTS**

**APPRÉCIATIONS
DU SERVICE MÉDICAL**

Nom et Prénoms :

**L'INTÉRESSÉ
DEVRAIT ÉVITER**
(rayer
les mentions inutiles)

- Les métiers exigeant une grande force, le port de lourds fardeaux ;
- Les métiers exigeant le séjour dans l'air confiné ;
- Les métiers exigeant l'absorption continue de poussières, de fumées, de gaz ;
- Les métiers exposant à l'humidité, aux intempéries, aux changements brusques de température ;
- Les métiers exigeant une position assise prolongée ;
- » » une station debout prolongée ;
- » » de longues marches ;
- » » le travail sur les toits ;
- » » des montées d'échelles, d'escaliers fréquemment renouvelées ;
- Les métiers sédentaires ;
- Les métiers exigeant une bonne vue ;
- » » une bonne ouïe ;
- » » des mains sèches.

Observations particulières :

Appréciations d'ensemble :

APPRÉCIATIONS DU SERVICE PSYCHIATRIQUE

Nom et Prénoms :

CARACTÈRE

COMPORTEMENT
SOCIAL

Intraverti
Extraverti

Emotif
Cyclothymique
Instable

Epileptique
Paranoïaque
Pervers

APPRÉCIATIONS SUR

Attention
Mémoire
Imagination
Intelligence
Compréhension

L'INTÉRESSÉ
DEVRAIT ÉVITER

les métiers exigeant :
le travail en équipe
le travail calme
le travail actif
le maniement d'instruments dangereux
le travail de précision
le travail absorbant
un contact permanent avec le public

Observations particulières :

Appréciations d'ensemble :

Tableau N° 3

N°

Date

Nom :

Prénoms :

Age :

Nationalité :

Domicile :

Situation actuelle : patronage, prison, libre-Pupille de la Nation :

Taille : Poids : Esthétique :

CONNAISSANCES SCOLAIRES

Dans quel établissement a-t-il fait ses études ?

Quelle classe ? Quel cours ?

Quel rang dans le classement ?

A-t-il le certificat d'études primaires ?

D'autres diplômes ?

GOUTS ET DÉSIRS

Quel genre de métier envisage-t-il ?

Raisons de ce choix ?

Profession choisie en 2^{me} lieu :

En est-il une autre qu'il ne voudrait exercer à aucun prix ?

Laquelle ? Pourquoi ?

Personne ne l'a incité à choisir ?

UTILISATION DES LOISIRS

Quels sont ses jeux préférés ?

Quel rôle y joue-t-il ?

Aime-t-il la lecture ?

Laquelle : romans, aventures, livres techniques, journaux ?

Peut-il citer le titre d'un ouvrage qui l'a particulièrement intéressé ?

Comment utilise-t-il ses loisirs : promenades, excursions, pêche, sports,
lecture, etc.

Fait-il des collections ?

Lesquelles ?

Fait-il partie de sociétés ?

Lesquelles ?

Quel rôle y joue-t-il ?

DIVERS

Tableau N° 4

se trouver sur un même plan; à ce moment-là, l'index du chariot se trouve sur le zéro du rail gradué.

A l'avant de l'appareil, une planchette cache aux yeux du sujet les points d'attache des fils tendus et le chariot; seule, une fente de 10×3 permet au sujet de suivre le déplacement des fils.

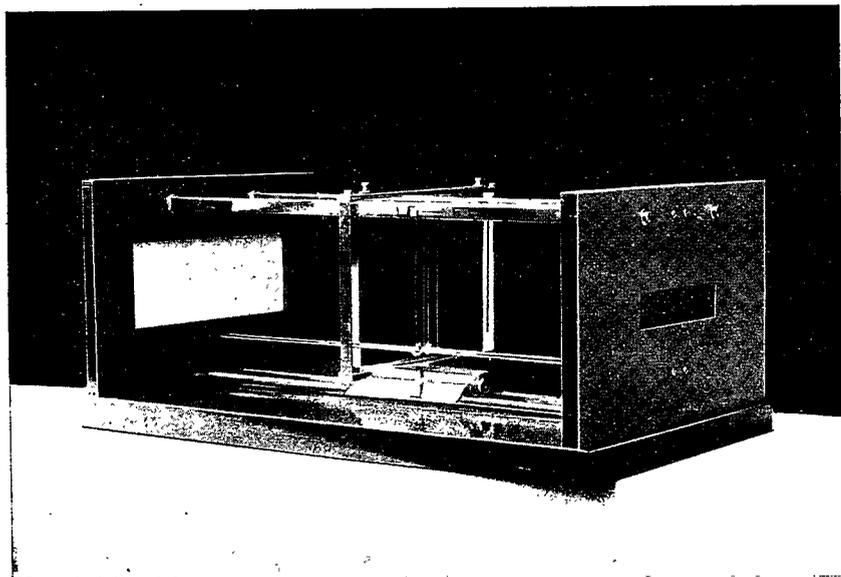


FIGURE 1

Appareil stéréoscopique à fils (1)

Sur le cadre arrière de l'appareil, un verre dépoli, mat, sorte de toile de fond sur laquelle se détachent nettement les fils noirs.

Une cordelette sans fin permet de déplacer le chariot d'avant en arrière et d'arrière en avant, au gré du sujet, dans le but qu'il poursuit.

Comme pour beaucoup d'épreuves psycho-techniques, il faut d'abord commencer par expliquer au sujet ce qu'on attend de lui; on lui montre le rôle de la cordelette et le but vers lequel il doit tendre : mettre les quatre fils sur le même plan.

(1) Cet appareil est construit par M. Léon ROLAND-CORDIER, ingénieur-constructeur d'appareils scientifiques, 27, rue Minkeliers, à Heverle-Louvain (Belgique).

Il doit faire cette opération très rapidement et en tenant la tête immobile. Placé à 3 mètres de l'appareil, on lui fait faire trois épreuves et on fait la moyenne arithmétique des erreurs commises, indications recueillies à chaque épreuve d'après la position de l'index du chariot sur le rail gradué.

Christiaens, qui employait cette méthode à l'Office intercommunal pour l'Orientation Professionnelle de Bruxelles, avait déterminé que cette moyenne arithmétique des erreurs commises ne doit pas dépasser 30 mm., sinon l'épreuve doit être considérée comme non réussie.

Il ajoutait que, dans ce dernier cas, c'est une contre-indication nette pour toute profession exigeant la montée d'échelles, le séjour sur des échafaudages, etc..., ou une bonne appréciation des distances en profondeur (conducteurs de grue, de pont-roulant, etc.).

c) Vision chromatique :

Dans son livre « l'Orientation Professionnelle et la détermination des aptitudes », Fontègne montre l'importance d'une bonne vision chromatique au regard de la profession.

« Il est établi, dit-il, qu'un assez grand nombre de personnes « sont atteintes d'achromatopsie, c'est-à-dire qu'elles confondent « un grand nombre de couleurs que l'homme à la vue normale « distingue parfaitement. Chacun sait que l'achromatopsie partielle « portant sur le rouge et sur le vert, porte le nom de « daltonisme » « et qu'on compte 3 ou 4 daltoniens sur 100 individus » (1).

Et Fontègne nous signale les nombreuses professions pour lesquelles le daltonisme est une contre-indication absolue: chemins de fer, marine, horticulteur, géologue, chimiste, naturaliste, médecin, pharmacien, droguiste, teinturier, tanneur, lingère, modiste, imprimeur, relieur, photographe, peintre, tapissier, bijoutier, etc....

Aussi, au Centre d'examen médico-psychiques et d'orientation professionnelle des mineurs délinquants de Lille, la vision chromatique est contrôlée à l'aide des écheveaux de laine d'Holmgreen

(1) Note de l'Auteur. — Voici les chiffres trouvés à l'Office municipal d'Orientation Professionnelle de Lille : Vision chromatique déficiente : 1936 : 23 garçons, soit 4,5 %, et 7 filles, soit 1,5 %. — 1937 : 23 garçons, soit 5 % et 1 fille, soit 0,3 %. — 1938 : 10 garçons, soit 2,5 % et 0 fille, soit 0 %.

ou avec le tableau des couleurs de la Chambre de Métiers de la Gironde.

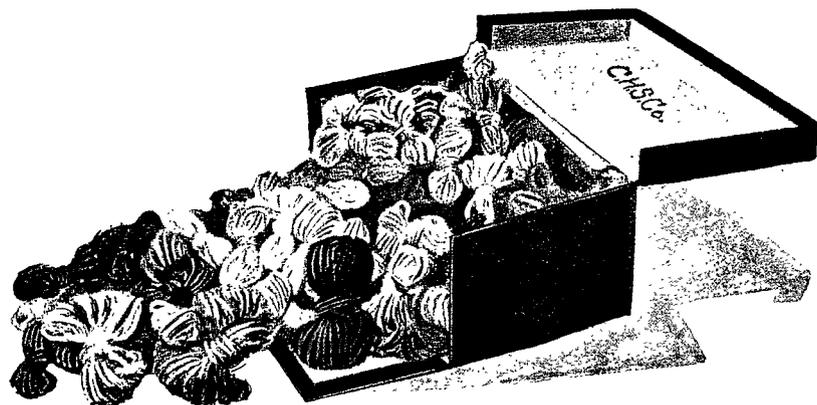


FIGURE 2

Echeveaux de laine d'Holmgreen (1)

Lorsqu'un cas de daltonisme est dépisté, pour en préciser la nature et le degré, nous avons recours à l'excellente série de tests établie par le Docteur japonais Shinobu Ishihara.

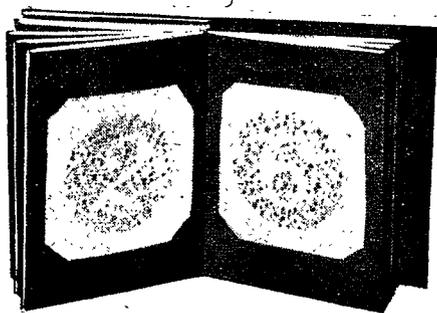


FIGURE 3

Test de Shinobu Ishihara (2)

On connaît la technique très simple de ces tests, telle qu'elle

(1) et (2) Ces tests sont vendus par STORLING C^o, 424. N. Homan Avenue, Chicago (Ill.), U.S.A.

est décrite par l'auteur, le Docteur Shinobu Ishihara, professeur d'ophtalmologie à l'Université Impériale de Tokio.

« L'opérateur, tenant cette série de tableaux ouverts sur une « table, invite le candidat à l'épreuve à venir lire des figures en « se tenant debout, en face de la série, à une distance d'au moins « 75 centimètres. De la sorte, il est facile d'apprécier la vision des « couleurs du candidat par sa façon de lire les figures, façon qui « diffère pour l'homme normal et l'homme anormal ».

II^o — OUIE :

Acuité auditive :

Devant la nécessité de faire des examens assez rapides, nous nous contentons de l'épreuve de la voix chuchotée ou de la montre.

Toutefois, pour les cas douteux, nous utilisons l'inducteur acoumétrique du Docteur Foy.

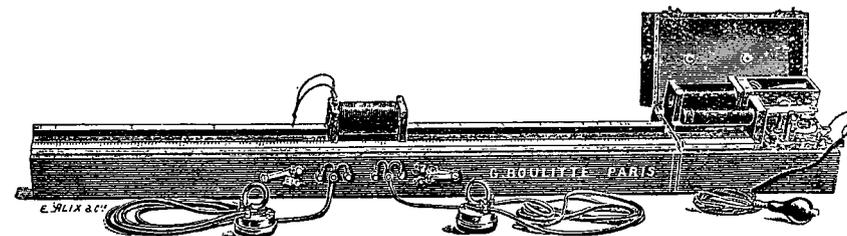


FIGURE 4

Inducteur acoumétrique du Docteur Foy (1)

Le sujet est à 1 mètre de l'appareil, dos tourné, et porte les écouteurs aux oreilles. Il doit entendre le bruit du trembleur qu'on distingue sur la figure ci-dessus, bruit qui est augmenté ou diminué par le déplacement de la bobine mobile sur le rail gradué.

Le sujet lève le bras lorsqu'il commence à entendre le bruit et l'abaisse lorsqu'il cesse de le percevoir. On recommence l'expérience en sens inverse.

(1) Cet appareil est construit par les Etablissements G. BOULITTE, 15 a 21, rue Bobillot, Paris (13^e).

On mesure chaque fois les distances marquées par la bobine et on fait la moyenne arithmétique.

0 m. 80 est l'indice d'une bonne moyenne auditive. Au-dessous il y a diminution de l'acuité auditive, d'autant plus grave qu'on se rapproche plus du zéro.

III^e — TACT :

Acuité tactile :

L'appréciation des épaisseurs est faite à l'aide d'objets d'épaisseurs graduées et l'appréciation des rugosités par la présentation de surfaces de rugosités variées (toile d'émeri de différents numéros).

L'EXAMEN MOTEUR ET PSYCHO-MOTEUR

A. — Mémoire motrice :

Cette aptitude est étudiée par le déplacement d'un cavalier sur un fil de fer : c'est le kinésiethésimètre à fil de Michotte, pour

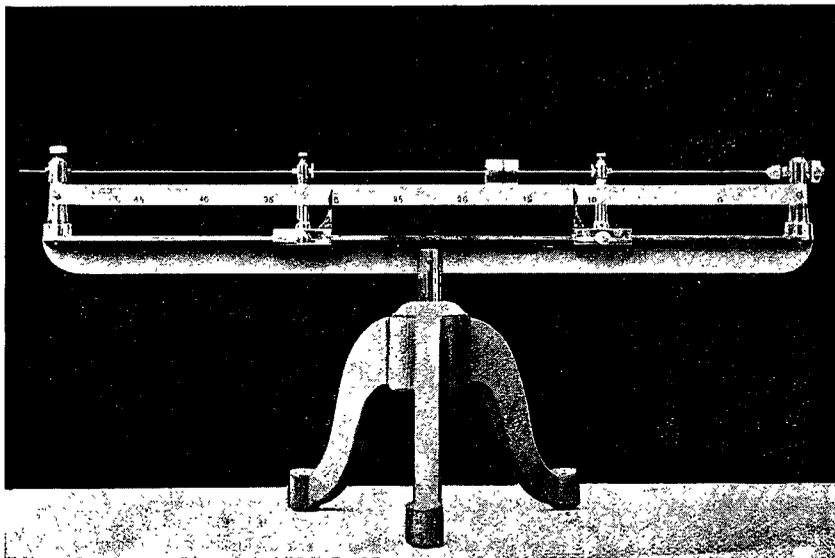


FIGURE 5

Kinésiethésimètre à fil de Michotte (1)

(1) Cet appareil est construit par M. LÉON ROLAND-CORDIER, ingénieur-constructeur d'appareils scientifiques, 27, rue Minkeliers, à Heverle-Louvain (Belgique).

la mesure de la sensibilité kinesthésique (équivalence des espaces visuels et kinesthésiques).

Le sujet, qui a les yeux bandés, doit faire glisser le curseur jusqu'à ce qu'un obstacle l'arrête. Ramenant le curseur au point mort, il doit essayer de le faire glisser à nouveau et l'arrêter à l'endroit où il a été arrêté la première fois, l'obstacle ayant été enlevé.

On fait dix épreuves et on calcule la somme des erreurs commises qu'on divise par 10.

La moyenne est de 12 mm. Bien entendu, la mémoire motrice est d'autant meilleure que le coefficient d'erreur est plus faible.

B. — Dexterité :

C'est avec le dextérimètre de Christiaens qu'elle est appréciée.

Cet appareil est composé de deux plaques de métal perforées de quatre séries de vingt ouvertures circulaires de dimension différente, par série, variant de 5 mm. à 2 mm. de diamètre.

L'épreuve consiste à introduire un poinçon de 1 mm 1/2 d'épaisseur dans chacune des ouvertures de la série choisie, sans toucher les bords de la plaque, l'en retirer de même et poursuivre vingt fois de suite ce mouvement en piquant chaque fois la feuille de papier témoin qui a été glissée, au préalable, entre les deux plaques métalliques.

Chaque fois que les bords de la plaque sont touchés, une sonnerie avertit l'opérateur.

Il suffit, d'une part, de compter les sonneries, d'autre part de vérifier la feuille-témoin pour établir exactement le nombre des erreurs et fautes.

On fait dix expériences pour chaque série et on établit la moyenne des réussites obtenues.

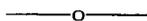
C. — Force musculaire :

Un dynamomètre de pression nous donne des indications pour la force : main droite et main gauche.

Quelquefois, il est procédé à la mesure de la force avec le dynamomètre à traction verticale mettant en jeu les muscles lombaires.

D. — Temps de réaction :

Malgré notre vif désir, nous n'avons pu encore nous procurer soit le chronoscope de Piéron, soit le chronomètre électrique de d'Arsonval, la situation budgétaire de notre organisation ne le permettant pas.



PREMIERS RÉSULTATS DE CETTE ORGANISATION

Il est bon de rappeler les origines de notre collaboration avec le Centre d'examen médico-psychiques et d'orientation professionnelle des mineurs délinquants.

Examinant une proposition de M. le professeur Leclercq, directeur de l'Institut de Médecine Légale et Sociale de Lille, la Commission de Surveillance de l'Office municipal d'Orientation Professionnelle de Lille a pensé qu'il serait souhaitable que l'Office puisse collaborer à l'orientation professionnelle des jeunes délinquants. Dans un assez grand nombre de cas, il s'agit d'enfants malheureux et c'est une bonne action que d'essayer de leur donner les moyens de se réhabiliter devant l'opinion publique et pour leur propre satisfaction.

Après avoir insisté sur la nécessité de réadapter ces enfants et de les récupérer pour la Société, elle a exprimé le vœu qu'une collaboration étroite s'établisse entre l'Office de Lille et le Centre d'examens médico-psychiques et d'orientation professionnelle des mineurs délinquants.

L'Administration Municipale de Lille, adoptant ce vœu, nous a autorisé à prêter notre concours au Centre qui fonctionne à l'Institut de Médecine Légale et Sociale, tous les mardis à 15 heures.

Résultats :

En 18 mois de fonctionnement, il a été procédé à l'examen de 166 enfants, soit 138 garçons et 28 filles.

Ces jeunes délinquants, en instance de comparution devant le Tribunal pour enfants, proviennent :

- Prison de Loos : 82 (soit 79 garçons et 3 filles)
- Maison Familiale de Marcq : 27 garçons
- Maison du Bon Pasteur : 20 filles
- Prévenus libres : 37 (soit 32 garçons et 5 filles)

Niveau des connaissances scolaires :

16 enfants étaient en possession du Certificat d'études primaires, soit 14 garçons (10 %) et 2 filles (7 %).

Examen médical :

L'examen médical, effectué par M. le professeur Muller, sous-directeur de l'Institut de Médecine Légale et Sociale, a permis, au point de vue orientation professionnelle, de signaler les sujets devant éviter les métiers exigeant :

- une grande force,
- le port de lourds fardeaux,
- le séjour dans un air confiné,
- le séjour dans les poussières, fumées, gaz,
- le séjour dans l'humidité, aux intempéries,
- une position assise prolongée,
- une station debout prolongée,
- de longues marches,
- le travail sur les toits,
- les fréquentes montées d'échelles,
- etc., etc...

Cet examen a fait notamment apparaître : 1 cas de débilité motrice et 2 cas de faiblesse physique prononcée.

Examen mental :

L'examen psychiatrique qui incombe à M. le docteur Vullien, médecin-chef à la Clinique d'Esquermes, a pour but de signaler, au point de vue orientation professionnelle, les enfants qui doivent éviter les métiers exigeant :

- le travail en équipe,
- le travail calme,
- le travail actif,
- le maniement d'instruments dangereux,
- le travail de précision,
- le travail absorbant,

— le contact permanent avec le public, etc., etc...

Cet examen a fait apparaître : 56 cas de débilité mentale plus ou moins prononcée et 1 cas d'imbécillité.

Il a permis le classement des sujets, au point de vue du comportement social, en intravertis: 61, soit 37 %, et en extravertis: 99, soit 63 %.

Ils ont été également classés en :

émotifs	20, soit 12 %
cyclo-thymiques	3, » 2 %
instables	73, » 44 %
épileptiques et sujets ayant des tendances à l'épilepsie	27, » 16 %
paranoïaques	14, » 8 %
pervers et pervers perversificateurs	56, » 33 %

D'autre part :

57 enfants ont une attention au-dessous de la moyenne, soit 34 % ;
67 » » mémoire au-dessous de la moyenne, soit 41 % ;
79 » » imagination au-dessous de la moyenne, soit 47 % ;
84 » » intelligence au-dessous de la moyenne, soit 50 % ;
81 » » compréhension au-dessous de la moyenne, soit 50 %.

Ce sont donc les contre-indications d'après l'état mental des enfants qui sont les plus nombreuses et les plus importantes. Sur 59 contre-indications, soit 34 %, il y a 5 contre-indications d'ordre médical, et 54 contre-indications d'ordre psychiatrique.

Examen psycho-professionnel :

Avec le matériel du laboratoire de psycho-technique de l'Office Départemental d'Orientation Professionnelle du Nord, il a été procédé à l'examen psycho-professionnel des jeunes délinquants selon la description qui en a été faite dans les pages précédentes.

L'examen sensoriel révèle que :

3	enfants	ont une acuité auditive diminuée, soit 2 % ;
63	»	» acuité visuelle diminuée, soit 38 % ;
18	»	» vision chromatique plus ou moins défectueuse, soit 10 % ;
11	»	» mauvaise appréciation des distances en profondeur ou sensibilité au relief, soit 6,5 %.

En raison de l'obstacle créé par le manque de temps et de personnel spécialisé — et c'est particulièrement regrettable en orientation professionnelle — l'examen moteur et psycho-moteur se trouve malheureusement réduit à quelques expériences destinées à mettre en évidence une aptitude spéciale : dextérité, habileté manuelle, etc....

Désirs professionnels des jeunes délinquants :

Pour nous résumer, les jeunes délinquants ont exprimé le désir d'entrer dans les professions suivantes :

Les 28 filles :

Métiers du textile (varouleuse, tisserande, etc.)	4
Métiers de l'aiguille (couturière, lingère, etc.)	7
Commerce (vendeuse)	3
Services domestiques (bonne à tout faire)	12
N'ont pu exprimer aucun désir professionnel	2

Les 138 garçons :

Métiers de l'agriculture (ouvrier de ferme, maraîcher, jardinier, etc...)	19
Industries extractives (mineur de houille)	1
Industries du livre (typographe)	1
Industries du textile (rattacheur, varouleur, fileur, trieur de laine, etc...)	11
Travail du vêtement et de la paille (coupeur, tailleur, brossier, etc...)	4
Industrie du cuir (cordonnier)	3
Industrie du bois (menuisier)	9
Métallurgie et travail des métaux (ajusteur, mécanicien, électricien, etc...)	22

Travail des métaux fins (bijoutier)	1
Bâtiment (maçon, couvreur, zingueur, etc...)	6
Manœuvres ou coursiers	4
Charretiers	3
Commerce de l'alimentation (boucher, boulanger, tripier, tueur, etc...)	30
Soins personnels (coiffeur)	2
Commerces divers (employés de commerce)	2
Dessinateur	1
Divers :	
engagement dans l'armée ou dans la marine	10
poursuivre des études	1
jockey (?)	1
N'ont pu exprimer aucun désir professionnel	5

Conseils d'orientation professionnelle :

Les différents examens : médical, psychiatrique et psychoprofessionnel, que nous avons indiqué plus haut, nous ont permis de conseiller les métiers suivants :

Pour les 28 filles :

Industries du textile	2
Métiers de l'aiguille	22
Cartonnage	1
Services domestiques	1

Les 2 jeunes filles n'ayant pu exprimer aucun désir professionnel, ont été orientées vers la couture.

Il y a eu donc 16 avis non-conformes.

Pour les 138 garçons :

Métiers de l'agriculture	26
Industries extractives	2
Industries du livre (relieur, typographe)	3
Industries du textile	7
Travail du vêtement et de la paille (vannier, brossier, etc...)	12
Industries du cuir (cordonnier)	7
Industries du bois	9
Métallurgie et travail des métaux	19

Bâtiment	3
Manœuvres et aides quelconques	5
Charretier	1
Commerce et alimentation	30
Soins personnels (coiffeur)	1
Commerces divers (vendeurs)	2
Divers :	
engagement dans l'armée ou la marine	8
apte à poursuivre des études	1

Il y a donc eu 40 avis non-conformes.

CONCLUSION

L'organisation de notre Service d'Orientation Professionnelle pour les mineurs délinquants ne vise pas à la perfection; mais telle qu'elle est, nous estimons qu'elle marque une étape vers une Société meilleure, mieux organisée, utilisant toutes ses ressources humaines.

Ce n'est pas un livre que nous avons écrit, l'Orientation Professionnelle est déjà dotée d'une belle littérature sans qu'il soit utile pour nous de surenchérir.

C'est la description d'une réalisation effectuée par Lille, par le Nord, toujours à l'avant-garde du progrès social, et nous aurions conscience d'avoir atteint le but poursuivi par cette publication si notre exemple était suivi par d'autres.

OUVRAGES CONSULTÉS

1. *Le Problème des « Enfants de Justice »*, par le Docteur MULLER (Les Archives de l'Institut de Médecine Légale et Sociale de Lille, 1938).
2. *Le Centre d'examens médico-psychologiques de Lille* (Thèse du Docteur René DANCOURT, Lille, 1935).
3. *Nouveau Guide pour la Protection de l'Enfance traduite en Justice*, par P. DE CASABIANCA, G. DE BARRIGUE DE MONTVALON et R. PASCALIS.
4. *L'Orientation Professionnelle et la Détermination des aptitudes*, par FONTEGNE (Ed. Delachaux et Niestlé, Paris).
5. *Une Méthode d'Orientation Professionnelle*, par A.-G. CHRISTIAENS (Ed. Lamertin, 58-60, rue Coudenberg, Bruxelles).

Abonnez-vous

à la Revue

LES ARCHIVES DE L'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE DANS LE NORD

Organe trimestriel

de l'Office Départemental d'Orientation Professionnelle du Nord
et de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle de Lille

DEMANDEZ UN NUMÉRO SPÉCIMEN

à **Monsieur Raymond LALLAU**

Directeur de l'Office Départemental d'Orientation
Professionnelle du Nord
"Les Buddléyas" Route Nationale
WATTIGNIES (Nord)

